

Une mise en place réussie conditionne l'efficacité au troupeau du chien de protection

Les conditions d'élevage, la mise en place et l'éducation des chiens de protection des troupeaux sont autant de facteurs indispensables pour faciliter leur utilisation sans réduire leur efficacité. L'intégration d'un chien de protection sur son troupeau nécessite une **socialisation à l'humain** (pour éviter les incidents liés notamment à la fréquentation touristique), **certaines connaissances**, des conditions d'**accueil** particulières et de la **disponibilité**.

→ Les missions de la Pastorale Pyrénéenne

- ✓ **Aider les éleveurs** à mettre en place les mesures de protection, notamment le chien de protection
- ✓ **Entretenir une filière chien de protection** Montagne des Pyrénées par des échanges génétiques pour éviter la consanguinité et contribuer à la fixation de certaines caractéristiques de la race
- ✓ **Rendre visible et coordonner la filière pyrénéenne des chiens de protection par les techniciens**
 - ✓ **Gérer de manière raisonnée des accouplements**
 - ✓ **Sélectionner et choisir des chiots pour le placement** en fonction de vos besoins (diagnostic préalable)

→ Je souhaite acquérir un chien dans l'année, que dois-je faire ?

- ✓ **Prendre contact** avec le technicien chien de protection de votre secteur **AVANT** de remplir votre dossier de demande de subvention
 - ✓ **Réaliser un diagnostic préalable** avec le technicien pour adapter au mieux l'acquisition du chien sur votre exploitation en fonction de vos besoins et attentes
- Vous définirez ensemble une **période de placement** du chiot

→ Accompagnement concret par les techniciens chien de protection :

- ✓ **Aide à la mise en place du chiot** sur votre exploitation
- ✓ **Suivi** de votre chien tout au long de sa carrière par des conseils individualisés
- ✓ **Soutien en estive** des éleveurs et des bergers pour la première mise en place en montagne ou pour apporter des conseils et solutionner d'éventuels problèmes
- ✓ Mise à disposition gratuite de **panneaux** d'information à disposer aux abords des estives, mentionnant la présence du chien de protection
- ✓ Information sur votre **éligibilité** aux aides pour l'acquisition et l'entretien de vos chiens de protection et l'accompagnement technique pour le suivi et l'accompagnement du futur chien (formulaire « protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation »)

L'ensemble du suivi est pris en charge à 100 % dans le cadre de la mesure d'aide à la protection des exploitations et des troupeaux sous le libellé « Accompagnement technique »

N'hésitez pas à nous contacter :

La Pastorale Pyrénéenne

06 77 64 54 74

Coordination.pcp@pastoralepyreneenne.fr

94 ter avenue François Mitterrand – 31800 SAINT-GAUDENS